

Séance du 20 janvier 2016

Le vingt janvier deux mille seize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 14/01/2016

Date d'affichage : 27/01/2016

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Était excusée : Mme RIVALLANT Stéphanie.

M. CORON, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de la séance du 16 décembre. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande d'inscrire une délibération supplémentaire à l'ordre du jour : le Conseil donne son accord.

M. le Maire renouvelle ses vœux à l'assemblée et remercie l'équipe municipale pour le travail accompli au cours de l'année. Il souligne les difficultés rencontrées lors du chantier de réhabilitation de l'hôtel restaurant et remercie le comité de suivi qui l'a aidé lors des réunions de chantier. Sa vigilance sur les aspects techniques, administratifs, financiers a permis de ne pas laisser les montants des factures s'envoler.

Il remercie également les membres de la commission "fêtes et cérémonies" ainsi que les bénévoles qui les entourent pour leur efficacité dans les nombreux rendez-vous de l'année.

Merci également à Nadège pour son aide dans la partie administrative et à Pascal pour son montage vidéo des réalisations communales.

I. Réalisation d'un multi-commerce : demande de subventions (visa 22/01/2016)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de la réalisation d'un multi-commerce. Ce projet est, à ce jour, au stade des études de faisabilité, d'implantation et du choix du type de construction et va se formaliser au fur et à mesure du temps.

Dans cette perspective, M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération pourra être éligible à des subventions et lui demande l'autorisation de les solliciter.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter toute subvention (Europe, Etat, Département, etc.) susceptible de financer le projet de réalisation d'un multi-commerce.

II. Indemnités kilométriques Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (visa 22/01/2016)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme LEBEHOT Myriam a utilisé son véhicule personnel pour se rendre dans différentes administrations.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme LEBEHOT Myriam, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 81.89 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2015 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (255.9 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

III. Indemnités kilométriques Adjoint Administratif 2^{ème} classe (visa 22/01/2016)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme BASSET Fabienne a utilisé son véhicule personnel

pour se rendre à la visite médicale.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme BASSET Fabienne, adjoint administratif 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 8.75 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2015 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (35 Km * 0.25 € selon le barème en vigueur).

IV. Indemnités kilométriques Adjoint Technique 2^{ème} classe (visa 22/01/2016)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. PICOT Maxime a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la visite médicale.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à M. PICOT Maxime, adjoint technique 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 10.24 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2015 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (32 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

V. Indemnités kilométriques Adjoint Technique 1^{ère} classe (visa 22/01/2016)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. HENRY Michel a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à des tests d'aptitude en vue d'une formation.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à M. HENRY Michel, adjoint technique 1^{ère} classe, une indemnité kilométrique de 11.90 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2015 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (34 Km * 0.35 € selon le barème en vigueur).

VI. Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées (visa 22/01/2016)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Préfecture a adressé un courrier à la commune concernant sa participation aux frais de fonctionnement des écoles privées pour des élèves domiciliés sur notre territoire. Le montant demandé est de 3 299.76 €.

La circulaire interministérielle n°12-025 du 15 février 2012 précise les règles de prise en charge de ces frais par les communes d'origine.

Considérant que :

- L'école de la République est laïque, gratuite et à disposition de chaque citoyen,
- La Commune de Carantilly fait partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Carantilly – Dangy – Quibou,
- Ce RPI est géré par un Syndicat Scolaire auquel la commune a délégué la compétence scolaire,
- Ce RPI est en mesure d'accueillir tous les enfants de Carantilly en âge d'être scolarisés et qu'il existe une garderie et une cantine sur chaque site,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, est défavorable à cette demande à laquelle il ne donnera pas suite.

VII. Indemnité de fonction de maire (visa 22/01/2016)

M. le Maire donne la parole à M. CORON, 1^{er} adjoint et se retire des débats.

M. CORON expose au Conseil Municipal que jusqu'à présent le maire ne percevait pas l'intégralité de son indemnité de fonction fixée à 31 % de l'indice 1015 (pour la tranche 500 à 999 habitants). Par délibération du 09 avril 2014, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une indemnité de 80 % de ce taux maximal.

M. CORON lit ensuite un courrier de la Préfecture relatif à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et notamment ses articles 3 et 18 qui stipulent que les maires des communes de moins de 1 000 habitants bénéficient automatiquement des indemnités fixées au barème (soit 31 % de l'indice 1015), à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide que :

- le Maire percevra, à compter du 1^{er} janvier 2016, une indemnité fixée à 31 % de l'indice 1015 ;
- l'indemnité de chaque adjoint sera maintenue à 8 % de l'indice 1015.

VIII. Questions diverses

1/ Contrat de territoire : La Communauté de Communes a proposé son diagnostic au Conseil Départemental. La commune attend que la Communauté se positionne par rapport à nos demandes de subventions concernant l'hôtel restaurant et le commerce.

2/ Multi-commerce de proximité : La prospection est en cours. Nous sommes en attente de réponse concernant une dérogation.

3/ Hôtel restaurant : L'inauguration a eu lieu le 6 janvier dans de bonnes conditions. L'établissement est ouvert depuis le mardi 12 janvier : il semble qu'il a pris un bon départ.

Il reste cependant quelques petits problèmes techniques à régler : absence d'interrupteur dans la salle petit déjeuner et d'éclairage au-dessus de la porte d'entrée, réglage du chauffage non satisfaisant, pose d'une 2^{ème} rampe dans l'escalier qui permet d'accéder à l'étage du restaurant. Une solution doit également être trouvée pour agrandir le parking : des réflexions et des pistes sont en cours.

4/ M. BELLÉE informe le Conseil qu'il y aurait des problèmes de nuisances sonores le dimanche à la Corbetière. M le Maire se renseignera.

5/ M. le Maire lit une lettre de Mme Marylène HENRY, ancien maire, reçue en mairie à son intention et celle des conseillers municipaux les remerciant et les félicitant pour la finalisation des projets.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Bruno CORON 
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT Excusée
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÈS
Cécile GOSSET	

